

Le journal de tous les agents
des ministères
économiques et financiers



Septembre 2014



Sommaire

MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS	p. 3
Quel avenir pour les ministères de Bercy ?	
DGFIP	p. 7
Lutter contre la fraude fiscale ! oui ! mais Comment ?	
Le contrôle de la dépenses un enjeu pour la démocratie	
DOUANES	p. 9
Un des piliers de Bercy ? pas si sûr !	
DGCCRF	p. 12
Un décor en carton pâte	
ADMINISTRATION CENTRALE	p. 14
L'administration malade de ses grands corps	
INDUSTRIE	p. 16
L'État brade la protection des citoyens et de l'environnement !	
INSEE	p. 18
Des statistiques dévoyées, des chiffres dénaturés ?	

Contacts

Solidaire Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 Paris

Tel. 01.44.64.64.44

contact@solidairesfinancespubliques.fr - solidairesfinancespubliques.fr

Solidaire Concurrence Consommation Répression des Fraudes et Services Communs de Laboratoires

93 bis rue de Montreuil 75011 Paris

Tel. 01.43.56.13.30

solidaires@dgccrf.finances.gouv.fr - solidaires-crcf-scl.org

Solidaire Douanes

Boîte 56 - 93 bis rue de Montreuil 75011 Paris

Tel. 01.55.25.28.85

solidaires.douanes@wanadoo.fr - solidaires-douanes.fr

SUD Centrale Solidaire (Ministère de Bercy)

139, rue de Bercy 75112 Paris - Bat Vauban SUD 1, pièce 0065,

Tel. 01.53.18.60.22

01.53.18.60.44

NORD 1 pièce 0062

01.53.18.79.96

syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr - sudcm.org

SUD INSEE

36 rue des Trente Six Ponts 31 054 Toulouse Cedex 04

Tél. 05.61.36.61.36

01.41.17.38.81

syndicat-sud@insee.fr - sudinsee.org

Solidaire Industrie et Développement Durable

93 bis rue de Montreuil 75011 Paris

Tél. 03.81.21.69.67

siege@solidairesidd.org - solidairesidd.org

Pascal MARIE

DIRECCTE LORRAINE - UT de Bar le Duc

Solidaire à l'Industrie et au Développement Durable

28 avenue Gambetta 55000 BAR LE DUC

Tel 03.29.76.78.42 / 06.80.37.42.38

pascal.marie@direccte.gouv.fr



QUEL AVENIR POUR LES MINISTÈRES DE BERCY ?

**Bercy affaibli,
Bercy fragilisé**

**Toutes les directions
subissent au travers
des projets dits
stratégiques
des bouleversements
majeurs.**



La RGPP hier, aujourd'hui la MAP, demain la Revue des missions, tout concourt à amputer Bercy de ses moyens. Aujourd'hui, les agents se posent la question de son avenir et donc du leur.

Le conseil des ministres du 2 juillet 2014 a franchi un nouveau pas dans le démantèlement des services publics. Il a clairement affirmé que, dans le cadre de la réforme de l'État, les missions exercées aujourd'hui par des agents publics pourraient ne plus l'être demain si ces missions n'apparaissaient pas comme des missions fondamentales.

Les plans et autres démarches stratégiques engagés dans les différentes directions de nos ministères économique et financier, toujours à l'aune et sous la pression des réductions d'effectifs et de celle de la voilure de l'État, menacent l'essence même des missions exercées par Bercy.

La mission, confiée au ministère de l'Intérieur, le place aux commandes de la nouvelle réforme de l'administration territoriale de l'État. Elle traduit une volonté de recentrage du rôle de l'État sur des fonctions essentiellement régaliennes (police, justice, armée), renonçant à tout pouvoir interventionniste de régulation sociale de l'activité économique. Elle transforme les préfets en «missi dominici» omnipotents d'un État mis au service des intérêts d'une Entreprise ainsi libérée de toute contrainte au détriment de l'intérêt général.

La «RéATE II, mode PS», cinq ans après la «RéATE, mode UMP», c'est la perspective defongibilité interministérielle des budgets, des effectifs et des moyens au niveau au mieux «départemental»¹ si ce n'est au niveau «régional» ou ... «interrégional» dirons nous encore en attendant le «lego» des super grandes régions. Est également annoncée, - logiquement serions nous tentés malheureusement de dire, - l'expérimentation de CAP interministérielles dès 2015.

Cependant, cela fait déjà plusieurs années que, dans nos ministères, les directions à réseaux subissent des attaques répétées sur lesquelles nous n'avons eu de cesse de vous alerter et d'alerter l'opinion publique. Ces attaques ont déjà entamé la place et le rôle de Bercy et fragilisé par la même notre statut, le statut des agents qui en exercent les missions, remettant en cause notre rôle au service de la collectivité.

Plus grave, la prétendue volonté de concertation des autorités administratives de Bercy s'est réduite. Elle se réduit, dans les faits, à un déni des besoins sociaux que les syndicats de Solidaires Finances exprimaient à travers leurs défenses des missions de leurs directions. Besoins ignorés si ce n'est méprisés, tout autant que l'investissement des agents au service de missions qu'ils ressentaient pourtant encore comme étant au service de la population dans son ensemble. **Un autisme du pouvoir politique et des directions administratives qui n'est pas sans danger pour la démocratie !**

Bercy affirme qu'il veut la concertation, mais il la souhaite sur ses seules projets !

A la DGDDI, face à une libéralisation accrue des échanges commerciaux, la procédure d'échanges sur les missions se réduit à une concertation largement vidée de sens. A la DGCCRF, les agents sont totalement

«désarmés» par la réduction à néant des missions de protection des consommateurs. Solidaires Finances et son syndicat Solidaires CCRF & SCL continueront d'exiger sa sortie de la RéATE et des Directions Départementales Interministérielles (D.D.I), ainsi que le remplacement de l'ensemble du réseau de la CCRF sous l'autorité exclusive du ministère de l'Économie.

A la DGFIP, prétendument au cœur de la République selon nos ministres successifs, le mécontentement est profond. Il est durablement ancré, tant ces mêmes ministres ignorent les conséquences sociales pour les citoyens, contribuables et usagers. La dégradation des conditions de travail des agents, l'augmentation du nombre de contribuables «obligés» de venir physiquement à l'accueil pour régler leur situation, la complexité de la législation fiscale, l'évolution des relations avec les collectivités locales sont autant d'éléments conflictuels dans un contexte où le gouvernement impose l'austérité alors que perdure une fraude fiscale d'importance sans véritables moyens pour la combattre.

A l'INSEE, la difficile contractualisation des enquêtrices et des enquêteurs traduit le refus d'entendre le dysfonctionnement du dialogue social.

En Administration Centrale, alors que l'impact du projet ministériel de mutualisation des fonctions support y est central, aucun groupe de travail spécifique sur chacune des fonctions n'a été décliné afin d'examiner en concertation les conditions de mise en œuvre d'un tel projet. A quelques semaines des élections la concertation semble être au point mort !

Cet délitement de la «concertation» dans les ministères économiques et financiers se reflète chez nombre de nos concitoyens et nombre d'agents toujours attachés au service public. Il laisse une impression amère de délitement du lien social par l'abandon de missions essentielles pourtant à son maintien.

C'est le refus de cet état de fait qui demain, n'en doutons pas, suscitera la mobilisation de toutes et tous dans un véritable sursaut démocratique !

(1) Département appelé à disparaître de la carte administrative faut-il le rappeler.



Lutter contre la fraude fiscale, oui mais comment ?

Le contrôle fiscal : entre théorie et pratique

En France, chaque contribuable (entreprise et particulier) déclare ses revenus, ses bénéfices et, éventuellement, le patrimoine qu'il détient ou qu'il reçoit, la TVA qu'il collecte en qualité de commerçant, etc. En contrepartie, l'administration a le droit : de contrôler l'exactitude des déclarations, d'inciter ceux qui ne déclarent pas à régulariser leur situation, de rappeler l'impôt dû lorsque les montants déclarés sont inférieurs aux montants réellement perçus et de sanctionner ceux qui ne respectent pas leurs obligations fiscales bref, de vérifier que le droit est correctement appliqué. Le contrôle doit donc permettre de «récupérer» l'impôt éventuellement fraudé pour faire en sorte que chacun acquitte sa contribution au financement de l'action publique (services publics, subventions...). Voilà pour la théorie.

En pratique, le contrôle fiscal souffre d'un manque patent de moyens (humains, juridiques et matériels) ainsi que d'un manque d'ambition. En effet, si le débat public est périodiquement rythmé par des annonces en matière de lutte contre la fraude fiscale, les faits ont une fâcheuse tendance à montrer que la fraude fiscale se développe.

La fraude fiscale est difficile à évaluer, mais toutes les estimations montrent qu'elle est colossale : dans son rapport de 2013¹, le syndicat Solidaires Finances Publiques l'évalue entre 60 et 80 milliards d'euros par an. Un montant auquel il faut ajouter la fraude dite «sociale» qui provient du travail non déclaré (15 à 20 milliards d'euros par an). La Commission européenne estime qu'au sein de l'Union européenne, la fraude aux prélèvements obligatoires (fraude fiscale et fraude sociale) représente un manque à gagner pour les finances publiques de 1.000 milliards d'euros par an !



Dans un contexte budgétaire contraint, les États sont de plus en plus tentés de durcir leur arsenal législatif pour appréhender les sommes qui leur échappent. Mais ils demeurent prisonniers, d'une part, de la concurrence fiscale et sociale qui empêche par exemple une harmonisation fiscale européenne et qui freine la coopération internationale et, d'autre part, de l'approche selon laquelle le «redressement des comptes publics» passe par la réduction des moyens (humains et budgétaires) des administrations fiscales, celles qui sont précisément chargés de combattre la fraude fiscale... D'où un «décochage» entre l'évolution de la fraude et l'action de l'État. Tous les travaux sur le sujet montrent que la fraude fiscale et sociale est importante, mais aussi qu'elle se développe, se diversifie, se complexifie et s'internationalise. Face à ce phénomène, il est urgent de montrer en quoi le contrôle est budgétairement et socialement utile, mais aussi de rétablir quelques vérités et d'expliquer, par exemple, que le contrôle fiscal n'est pas si important que cela en France. Cela mérite d'être précisé pour ne pas laisser perdurer le vieux fantasme de l'inquisition fiscale menée par un «contrôleur fiscal» présenté, bien souvent, comme inévitablement borné...

(1) Rapport du syndicat Solidaires Finances Publiques, Evasions et fraudes fiscales, contrôle fiscal, janvier 2013.

Bettencourt, Cahuzac, Thevenoud... des «affaires» fortement médiatisées mais pour quel résultat ?

Après «l'affaire Bettencourt» et «l'affaire Cahuzac» (et, avant «l'affaire Thevenoud»), les débats sur la conception, l'orientation et les moyens du contrôle fiscal ont été particulièrement nourris, notamment à l'occasion des rapports parlementaires, du vote de la loi «anti fraude» fin 2013 et, bien entendu, au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Ce débat public se mène alors que les orientations politiques (RGPP, MAP) se traduisent toutes par une réduction des moyens humains et budgétaires de la Direction générale des finances publiques.

Au-delà, la vision «politique» qui s'impose depuis plusieurs années consiste à considérer que l'action de l'administration en matière de contrôle fiscal doit favoriser le «civisme fiscal» (c'est-à-dire le respect des obligations déclaratives). En cela, il s'agirait de favoriser, d'une part, tout à la fois les régularisations et le durcissement de l'action publique envers certains comportements

excessifs et, d'autre part, la promotion d'une «administration de service» qui tend de facto à privilégier les relations avec l'intérêt individuel du contribuable contrôlé (qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier) aux dépens de l'intérêt général.

Volonté affichée de «judiciariser» le contrôle fiscal d'un côté, baisse des moyens et réorientation du contrôle vers toujours plus d'assouplissement d'autre part, il semble à première vue difficile de surmonter les contradictions des choix politiques et de l'action des pouvoirs publics.

Les tensions qui s'exercent sur le contrôle fiscal sont fortes. Au point, disons-le sans ambages, qu'en réalité, c'est bien son avenir qui est en jeu.

**Quels sont ses objectifs ?
L'administration est-elle bien organisée ?**

Comment mieux lutter contre la fraude fiscale ?

Telles sont, en substance, les principales questions posées.



Une réalité : l'affaiblissement de Bercy est à l'oeuvre dans le contrôle fiscal

L'affaiblissement des administrations de Bercy, dont la DGFiP, n'est pas seulement visible dans la réduction de ses moyens humains et budgétaires (on rappellera toutefois que la DGFiP a perdu plus de 21 % de ses effectifs, soit plus de 30.000 postes, entre 2002 et 2014). Cet affaiblissement l'est également dans l'analyse des arbitrages rendus sur plusieurs dossiers stratégiques en matière de lutte contre la fraude fiscale. A ce stade, un constat s'impose : le Ministère de l'Intérieur gagne la plupart des arbitrages politiques effectués en la matière.

Ainsi en a-t-il été lors de la création des «groupements d'intervention interrégionaux» (GIR) lancés en 2002 par N. Sarkozy alors ministre de l'Intérieur. Il en a été de même en 2010 avec le «plan banlieues».

Cela a encore été le cas lors de la création la même année de la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF). Ces trois outils ont été rattachés au ministère de l'Intérieur, avec l'appui de nombreux agents des finances publiques. Si personne ne conteste le constat selon lequel la lutte contre la fraude fiscale impose une meilleure coopération entre les différentes administrations, il est curieux de remarquer que d'autres choix possibles n'ont pas été retenus (comme la création d'un service fiscal et douanier disposant de compétence en matière de police judiciaire par exemple).

Choix qui consacrent la volonté politique réelle à affaiblir systématiquement les administrations techniques de Bercy. Et par là même, leur efficacité...

Renforcer la DGFiP pour combattre la fraude : un enjeu budgétaire, social et économique, un enjeu politique

Les conséquences sociales et économiques de la fraude fiscale ont des conséquences particulièrement néfastes.

Sur le plan «moral», la fraude est évidemment injuste puisque les contribuables qui respectent leurs obligations citoyennes se trouvent, de fait, à la payer. En période d'austérité, le fait que certains se refusent à payer est d'autant plus insupportable, qu'il fausse tout à la fois le rapport à l'impôt et l'activité économique.

Dans son rapport sur la fraude et le contrôle fiscal sorti en 2013, le syndicat national Solidaires Finances Publiques notait que : *« les conséquences de la fraude fiscale (ou plutôt des fraudes fiscales) sont importantes sur le budget de l'État (elle représente un manque à gagner colossal), la justice fiscale (la fraude crée des déséquilibres dans la répartition de l'impôt) et l'activité économique (elle prive l'action publique de ressources utiles et induit des distorsions*

de concurrence entre les contribuables honnêtes et les fraudeurs).»

Cette forme de résistance à l'impôt demeure incontestablement la plus coûteuse en termes de pertes de recettes budgétaires, la plus injuste sur le plan de l'activité économique et la plus dévastatrice en termes de rapport et de consentement à l'impôt.

Les enjeux sont nombreux, tant au plan international et européen qu'au plan national (voir notre rapport de janvier 2013). Ils peuvent se résumer ainsi : une meilleure coopération, un meilleur accès à l'information (ce qui suppose un renforcement des obligations déclaratives et un échange automatique d'informations entre les Etats par exemple), un renforcement des moyens, un autre mode de management privilégiant la qualité sur la quantité, une législation plus simple, stable et juste...



Au quotidien, améliorer le contrôle passe par un contrôle certes indépendant de toute forme de pression politique, mais également plus présent et plus réactif dans ses procédures. Cela passe, notamment, par des moyens humains, juridiques et budgétaires. Le propos peut paraître incongru à l'heure où la mode est de réclamer la réduction du nombre de fonctionnaires. Mais les faits sont là. Ils sont têtus.

Même avec l'aide précieuse de l'informatique, on n'a pas trouvé mieux que l'être humain pour : gérer l'impôt, renseigner le public, détecter la fraude, vérifier les dossiers, contrôler les comptes ou encore recouvrer l'impôt. Il ne s'agit pas ici de verser dans le « tout sécuritaire fiscal » et la surenchère aux effectifs, mais simplement de montrer en quoi la lutte contre la fraude est essentielle et de clarifier la question des moyens nécessaires à sa réelle mise en oeuvre.

Injuste, coûteuse, choquante, la fraude fiscale a toujours de beaux jours devant elle. Plus que jamais, c'est bien la volonté politique de la combattre efficacement qui est posée...

Le contrôle de la dépense publique : un enjeu de la démocratie

Les missions de contrôle historiquement dévolues aux ministères économique et financier remplissent un rôle fondamental au service de la collectivité et leur remise en cause pèse sur la cohésion d'une société que menacent les politiques libérales de dérégulation.

Au sein de la DGFIP, comme pour d'autres missions dans les autres directions de ces ministères, ces politiques les fragilisent voire les compromettent. Il en va ainsi du contrôle fiscal mais également du

contrôle de la dépense publique. A l'heure où la rentabilité financière semble prévaloir sur la rentabilité sociale, à l'heure où la réduction de la dette publique est un impératif absolu qui rend caduques tous les autres, ce gouvernement n'en est donc pas à un paradoxe près.

A coups de «contrôle hiérarchisé de la dépense», de «contrôle allégé en partenariat», à coups de relèvement des seuils de contrôle des marchés publics..., les gouvernements successifs ont laissé et laissent de plus en plus seul(e), face à leurs responsabilités d'élu(e), celles et ceux qui

s'engagent pour faire vivre une démocratie de proximité. Aujourd'hui, l'État ne se contente plus de se désengager, de transférer ses services et ses tâches vers les collectivités locales, sans moyens supplémentaires pour celles-ci. Il leur impose ses politiques d'austérité, étranglant leurs finances par le gel puis la réduction de la dotation globale de fonctionnement.

Dans ces conditions, les alternatives sont parfois difficiles à trancher entre diminution du bénéfice des prestations collectives, augmentation des impôts et produits locaux, développement des partenariats public-privé et/ou prêts qui peuvent se révéler toxiques. Face à des choix qui doivent demeurer démocratiques, face à leur mise en oeuvre, les citoyens contribuables et redevables et leurs élus locaux ont le plus grand besoin d'une administration d'État dont les moyens soient renforcés pour assurer un contrôle neutre, un contrôle indépendant des intérêts économiques et financiers particuliers, un contrôle garant d'une tenue transparente des comptes publics qui éclaire une bonne utilisation des fonds publics au bénéfice de toute la collectivité. C'est un autre enjeu d'importance qui concerne la DGFIP et notre société toute entière.





La Douane

Un des piliers de Bercy ? Pas si sûr...

Réputée d'une efficacité redoutable et dotée de pouvoirs dits « exorbitants », la Douane est supposée être l'un des points forts de Bercy. Avant de voir ce qui est en train de changer, un retour en arrière s'impose.

La Douane a toujours été « multitâches », mais plutôt à la satisfaction de ceux qui la pratiquent ... ont à faire à elle, à l'exception, bien sûr, de ceux qui en subissent les foudres ! Elle embrasse un nombre d'aspects divers et variés, allant de la lutte contre la fraude à l'action économique en passant par les fiscalités.

(Son dénominateur commun, mais également sa force et sa spécificité résident dans son insertion dans l'économie réelle, dans la logistique et les mouvements des marchandises et des personnes et la logistique qui en découle).



Un pouvoir juridique historique très encadré

Le caractère dit « exorbitant » vient du fait que le droit douanier constitue un pan particulier de l'arsenal juridique. Il s'agit d'un droit pénal spécial autonome, issu non pas d'une « pochette surprise », mais d'un élément du droit français, à savoir le code des Douanes. La Douane dispose de pouvoirs qui lui sont propres (certains sont soumis au regard du juge). Son emploi a été rendu de plus en plus contraignant dans l'histoire juridique. En aucun cas, la DGDDI n'a été un monstre au pouvoir absolu, qui aurait exercé celui-ci en-dehors d'un cadre légal normal. Ceci était, est et restera une fiction.

La Douane est depuis toujours dans l'ambiguïté :

- **acceptable si elle se cantonne à informer l'utilisateur sur les règles en vigueur et l'orienter vers les procédures les plus adaptées.**
- **Pas du tout acceptable en revanche quand elle est contrainte à devenir un « conseiller », « gratuit, c'est l'avantage du service public » (dixit la directrice générale) en optimisation réglementaire et fiscale.**

Elle participe donc au flux et doit par ailleurs en sanctionner les écarts. Sur ce dernier point, elle dispose d'une certaine souplesse, toujours prévue par un cadre légal, qui permet de répondre intelligemment selon la gravité de la situation et du contexte. Dans de nombreux cas, elle doit cependant transmettre ses constatations à la justice ou en aviser cette dernière et attendre son autorisation pour les traiter.

Voici pour le premier panorama

Une remise en cause de sa raison d'être à plusieurs niveaux

Emplois et structures

Tout d'abord, la DGDDI, comme la plupart des services de Bercy, a subi une puissante saignée des effectifs (1/4 des emplois supprimés en quelques années). Seule la « caste directoriale » a été épargnée par la « faux budgétaire ».

Quant aux structures, le mouvement de concentration, donc de suppression d'unités, est largement entamé par la création des interrégions. La direction générale des Douanes, adoubee par Bercy, souhaite d'ailleurs faire de la « concentration » des services un des axes fondamentaux de son plan dit « stratégique » (PSD). Voilà qui promet ...

Une administration de service

Parallèlement à cet affaiblissement « structurel », la Douane, toujours dans son plan stratégique, veut également opérer une mue en modifiant son ADN. Il s'agit ni plus ni moins de perdre ou de réduire son caractère régalién, pour mettre en avant une « administration de services et d'appui ». Cette dernière serait avant tout tournée vers les grands opérateurs du commerce international qu'il faudrait désormais traiter à part. Il s'agirait de leur offrir un traitement de faveur dans un contexte de concurrence intra-européenne entre Etats. L'objectif est d'attirer des flux logistiques et ce, dans un contexte de concurrence intra-communautaire, et surtout de laisser passer les marchandises.

Cette ambition est à la fois extrêmement douteuse et constitue une illusion totale. En tout état de cause, nous ne serions plus une force de régulation, mais nous devrions simplement suivre le mouvement des choses... en laissant passer toutes les marchandises...

Ce double niveau d'attaques propres à la DGDDI s'agrège à celles contre l'ensemble des moyens et la nature de toutes les forces de contrôle administratif relevant de la sphère de Bercy : DGCCRF, ex-corps de contrôle de l'industrie, DGFIP.... Si le but de ces administrations n'a jamais été jusqu'à présent de nuire ou de bloquer une activité, sauf en cas de fraude ou de risque social la nouvelle orientation à l'oeuvre à Bercy entend les réduire au final en de simples « partenaires » au service des opérateurs privés. Cela dépasse même le cadre de Bercy. Il suffit de voir la marque qu'un des « locataires » de Bercy (Michel Sapin) a imprimé - en la dépeçant - à la « pauvre » inspection du travail, le mouvement est assez clair.

Réforme territoriale de l'État, montée en puissance du contrôle judiciaire : deux nouvelles greffes à risques

Sur un autre front, on attend (et pas avec gourmandise!!) l'ensemble de la réforme territoriale dans les cartons. Pour ce qui concerne l'État, elle devrait consacrer une sorte de « super-préfet » de région. Ce dernier aura, pour « patron », l'ensemble des Ministères. Mais il y en a évidemment un qui comptera plus, à savoir celui dont il dépend, le ministère de l'Intérieur. Ce dernier hériterait d'un rôle pilote dans la réforme citée plus haut.

Comme on attend sur un autre sujet (mais ayant des liens avec le précédent) : celui du rapport entre les compétences administratives et les compétences judiciaires.

Sur le long terme, on a assisté à une montée

en puissance du contrôle judiciaire. On peut regarder cela d'un œil positif, notamment si on se place du côté des libertés publiques et du droit des usagers. Mais (et c'est un grand « mais » !), cela signifie également que seule la procédure pénale permet le contrôle. Dès lors, seuls le juge et ses bras séculiers (officiers de police judiciaire) peuvent exercer des contrôles. Ce n'est souhaitable ni pour la société, ni pour l'utilisateur. Au final, les possibilités d'intervention publique s'en trouvent amoindries notamment en termes d'action au quotidien. Ce sont toutes les administrations opérant des contrôles opérationnels qui ne pourront plus agir. Or, ce sont leurs principales raisons d'être.

Affaiblissement des pouvoirs par délégation à l'Intérieur ?

Bercy est ici l'une des premières victimes (douane, mais également répression des fraudes, lutte contre la fraude fiscale, ...). Vouloir se mettre dans l'air du temps, les administrations peuvent « pénaliser » leur procédure. La Douane, bon élève en la matière, est très active et le fait systématiquement pour une large part de ses pouvoirs anti-fraude, quitte à les rendre peu ou plus utilisables.

En la matière, la DGDDI est un « laboratoire » très avancé. Longtemps, elle a œuvré pour l'obtention de pouvoirs judiciaires, en plus de ses moyens administratifs. Ainsi est né le Service national de Douane judiciaire (SNDJ) qui vient de fêter ses 10 ans d'existence. Ce service, même si ses moyens sont limités (un peu plus de 200 agents sur l'ensemble du territoire), voit son activité saluée par les observateurs. L'idée de départ : pouvoir aller plus avant dans les investigations en usant de pouvoirs judiciaires lorsque c'est justifié. Il s'agissait donc d'une fusée à trois étages : le premier (le plus grand) avec le contrôle immédiat (brigades, bureaux, ...), le second avec des investigations administratives et le dernier avec leur pendant judiciaire. Or, on voit se réduire les étages un et deux, sans que le troisième ne grandisse (il est d'ailleurs de notoriété quasi-publique que le ministère de l'Intérieur ne souhaite pas que les moyens judiciaires soient largement employés ailleurs que dans sa sphère). S'il faut systématiquement être sur la voie judiciaire, on constatera

encore de « très belles affaires » sur-médiatisées. Le contrôle au quotidien ne pourra plus être assuré. Or, sans bien sûr vouloir contrôler tout et tous (on en est très, très loin ...), c'est le fondement du dispositif et il est vital pour les missions de Bercy et le rôle de l'État que nous défendons.

Si on met tous ces éléments qui agissent concomitamment bout à bout, on assiste à un très net et indéniable affaiblissement des « terribles Douanes » et plus largement de leur Ministère de tutelle. En interne, certains veulent même franchir le pas en démantelant le tout et en transférant des morceaux du « cadavre » au Ministère de l'Intérieur, « lambeaux » dont la position serait fort peu confortable...



La forteresse Bercyenne minée...

Il est notable de voir à quel point il y a un décalage entre l'image publique et la réalité. On en est resté à la « toute puissance » de Bercy et autre appellation de « forteresse », alors que l'évolution est bien différente. Il faut souligner ici les effets du syndrome du « verrou de Bercy » (nécessité des poursuites fiscales pour l'enclenchement d'une procédure judiciaire en la matière) et de l'affaire Cahuzac. Ceci a remis en pleine lumière l'image d'un ministère ombrageux et éventuellement sulfureux. Alors que la justice serait le chevalier blanc, propre à jeter à bas toutes les turpitudes. Or, la réalité est bien plus nuancée que cela. Il ne s'agit nullement ici d'opposer la justice aux corps administratifs, mais de bien mettre en lumière, d'une part, l'affaiblissement de ce ministère et, d'autre part, la mise en place d'une organisation administrative libérale.

...et, abandonnée au « tout libéral »

Dans celle-ci, l'intervention de l'État se limite aux fonctions régaliennes restreintes : soldat, juge et policier, qui se caractérisent par une pression forte sur l'individu et libérale vis-à-vis de l'Entreprise.

Ce n'est pas ce que nous voulons. Ce n'est pas ce que notre syndicat Solidaires Douanes et notre fédération Solidaires Finances attendent d'un État reposant sur la justice sociale, la justice fiscale et le partage des richesses.



La DGCCRF Un décor en carton pâte

La DGCCRF apparaît depuis bien longtemps comme un faire-valoir pour les Ministres de Bercy.

Telle une sorte de gage de la crédibilité de l'action vis-à-vis des consommateurs.

Au moment des fêtes de fin d'année avec les traditionnelles enquêtes sur le foie gras et les guirlandes lumineuses,... pendant l'été avec les « célèbres » contrôles d'huiles de friture et ceux des réfrigérateurs dans les restaurants des stations balnéaires ou bien encore les contrôles de sécurité des parcours accrobranches.

La DGCCRF en quelque sorte, quel que soit le nombre d'agents qui y travaillent, est telle une vitrine. Pendant longtemps, la motivation des agents de cette administration a permis que la boutique tourne coûte que coûte. Les contrôles et enquêtes, reconnus par tous comme étant de qualité, y étaient réalisés.

Mais ça, c'était avant.

Avant plusieurs années de suppressions drastiques d'effectifs(1) qui affaiblissent l'exercice des missions.

Avant la RGPP et la Réate, et dans leur lignée la MAP qui désorganisent et émiettent cette administration...

Avant que ces réformes destructrices ne pèsent chaque jour un peu plus sur les épaules des agents et sur le fonctionnement de ses services.

Que s'est-il donc passé ces dernières années ? Retour sur la chronique annoncée du démantèlement du service public de protection économique des consommateurs.

Une DGCCRF hachée menue

D'une administration organisée autour d'une Direction Générale, de services déconcentrés soumis à son autorité hiérarchique directe, de services à compétence nationale, d'une Ecole Nationale de Formation et d'un Service Commun des Laboratoires, la DGCCRF a été partitionnée en plusieurs entités administratives distinctes, souvent sans encadrement issu de l'administration, rompant de fait tout lien hiérarchique vertical avec le Ministre et la Direction Générale.



(1) Effectifs qui n'ont pu être compensés par une année de stabilisation en 2013 et une année de très faibles créations en 2014.

Au-delà de cette partition, les rapprochements avec d'autres services, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) dans les Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DD(CS) PP), et la Direction du Travail (notamment) dans les DIRECCTE sous couvert de pseudos synergies, n'y représentent au mieux que 5 % des missions et signent de fait l'abandon de certaines missions. Hélas, les directeurs de ces entités administratives créées à partir de rien n'ont pas tous la connaissance des missions de la DGCCRF et du coup, n'y accordent pas tous la même importance. Ils n'ont fait qu'accroître la perte de repères des agents mais aussi et surtout des consommateurs et des professionnels qui retrouvent aujourd'hui à grand peine l'interlocuteur compétent à traiter leur problème ou à répondre à leurs questions.

Quant aux réseaux de compétences, qui étaient une grande force de la DGCCRF, les réformes ont eu raison de l'existence de la plupart d'entre eux, réduisant là-aussi son efficacité. Réseaux de compétences, qui permettaient à des agents travaillant sur le même produit de se réunir et de partager leur expérience et leurs savoirs.

Cette situation déplorable a été maintes fois dénoncée bien entendu par les agents... Avec une écoute relative en fonction des interlocuteurs et des périodes.

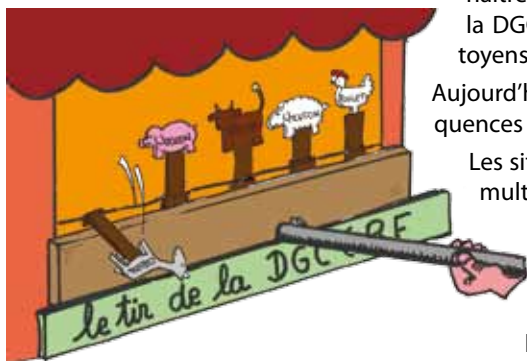
Le « Chevalgate », un scandale sans suites...

La « crise du cheval » de début 2013 est à elle seule un bon exemple des difficultés induites par la désorganisation totale que connaît la DGCCRF. Faute d'effectifs suffisants, les contrôles ne peuvent être efficacement effectués car ils ne s'inscrivent pas dans un cadre hiérarchique clair et cohérent.

Pourtant, contre vents et marées, certains s'emploient à enfoncer encore le clou et ne pas reconnaître que l'inter-ministérielle ne peut s'appliquer à la DGCCRF si l'on veut pouvoir assurer à nos concitoyens une protection économique de qualité.

Aujourd'hui, la situation va de mal en pis et les conséquences sur les agents s'aggravent.

Les situations de mal-être et souffrance au travail se multiplient encore et toujours. La démotivation bat son plein. Benoît Hamon, à l'époque où le 1er Ministre considérait que la Consommation valait bien un Ministère (puisque aujourd'hui un simple Secrétariat d'Etat semble suffisant) le reconnaissait lui-même.



Après le démantèlement, la privatisation des contrôles

En ce début septembre, la DGAL annonce, par exemple, sa volonté de déléguer les contrôles de restauration... au profit d'organismes privés rémunérés par... les restaurateurs eux-mêmes ! Et ceci du fait de la faiblesse des effectifs...

Quelle réponse apporte aujourd'hui la DGCCRF sur ce sujet qui fait partie des rares domaines partagés entre les deux administrations ? Ou peut-être devrions-nous dire synergies pour employer le terme consacré ?

Aucune semble-t-il. Silence radio, même si malgré les mises en garde régulières de **Solidaires CCRF & SCL** sur le sujet, il semble malheureusement qu'elle avance elle aussi dans le même sens.

Cette délégitimation apparaît comme un pas de plus vers un démantèlement/une privatisation et vers toujours moins de services publics.

En affaiblissant sans cesse les Directions qui le composent, Bercy s'affaiblit lui-même. Le même discours qui a prévalu tant à l'Industrie, lors du démantèlement de ses contrôles aujourd'hui affectés à l'Environnement et qui menace aussi les contrôles aux douanes et le recouvrement à la DGFiP, illustre bien la volonté délibérée d'affaiblir l'État au nom d'une perspective libérale dédiée au seul profit de l'Entreprise et au mépris des éléments qui font la vie (humain, minéral, végétal, santé, environnement...).

Pour Solidaires CCRF & SCL et Solidaires Finances, il est urgent de réorganiser les services de la DGCCRF, de recréer le lien hiérarchique avec sa direction générale afin de recréer sa cohérence et de pouvoir exercer ses missions de protection économique des consommateurs.



L'État malade de ses grands Corps



L'administration Centrale, dont la plupart des directions et services sont censés intervenir en appui et soutien aux directions générales et aux services de proximité, n'est pas à proprement parler concernée par la remise en cause des contrôles opérationnels.

Dans le même temps, avec les réformes décidées dans le cadre de la RGPP, puis de la MAP et demain avec la « revue des missions », il apparaît que les « grands corps » de contrôle et d'Inspection sont sans cesse sollicités par les gouvernements. Depuis 2007 et la mise en œuvre de la RGPP, il leur



est systématiquement demandé d'auditer les organisations puis de formuler des « recommandations » et définir des pistes d'« amélioration ». En clair, en accord avec les décideurs ou commanditaires, ces « grands corps » sont souvent à l'origine de multiples scénarii de réorganisations rarement débattus.

Les ministères économiques et financiers comptent en leur sein un grand nombre de ces corps (IGF CGEFI, CGIET). Leur rôle est majeur dans la vision d'un État aux compétences de plus en plus réduites. Ne partagent-ils avec les décideurs la responsabilité de la transformation progressive de l'État en un État au seul bénéfice des intérêts des entreprises et dont la dimension de régulation et de cohésion sociale a de moins en moins le droit de cité ?

Pour ne pas faire de cette réalité un pensum indigeste, nous avons préféré « slamer » au sujet de « l'État malade de ses grands corps », pour nous en amuser et éviter d'en pleurer, mais aussi pour les égratigner un tantinet... Le contre-pouvoir passera-t-il par cette audace et cette impudence ?



*IGS, IGF, CGIET, CGEFI, IGAS(1)
Ils sont venus, ils sont tous là
Appelés au chevet de l'État
Qui serait malade de
ses comptes houlala !*

*De la Sarkozie à la Hollande de François
Nos décideurs ne jurent que par la foi
En leur grands corps d'État
Pour guérir les maux sociaux d'un coup
d'abracadabra*

*De la RGPP à la MAP en passant par la RéAte
Les réformes passent par là
Et passé au peigne fin le coût des lois
Votées par les élu(E)s de l'Assemblée et
du Sénat*

*Conviés à conseiller, à auditer, à rapporter
Les hauts fonctionnaires décortiquent
affaires
Les activités des agents de proximité
Assurant un service public de qualité*

*Leur dévouement est épinglé comme
chrysalide
Dans les tableaux de ratios froids, impavides
Et réduit à quelques coûts inutiles
Dont l'économie de moyens doit être rapide*

*La Cour des comptes qui rassemble
un tas de magistrats
Sans relâche vérifia le moindre
denier public et asséna
Ses vérités, proposant ses leçons
de calculs à l'État
Jusqu'à nous «Migauder»
serrage de ceintures pour toi et moi
Rations de pauvres soldats et
indigestes plats
« C'est pas de la soupe c'est du
rata ! »*



*Tout galimatias devient savant
Par la bouche de ces « sachants »
Réduisant à néant à coup de rapports
Pulvérisant tout ce qui semble un apport.*

*Ils ratiocinent avec leurs truismes
Ils rationalisent à l'aune du libéralisme
Ils exigent une cure d'amaigrissement
L'Etat est malade de leurs agissements.*

*Slamons, slamez, osons nous moquer
De ces grands corps d'élites rassemblés
Qui, doctes, croient pouvoir édicter
Recommandations et contre-vérités*

*Regardez comme ils sont mignons
Ils ont beaucoup d'opinions
Il suffit d'appuyer sur leur bouton
Pour qu'ils disent ce qui est bon.*

*Surinvestis d'un pouvoir d'audit, de conseil
Ils découpent les activités réelles
Salent la note, pimentent d'un peu de virtuel
Des rapports-fleuves et impersonnels*

*Rarement publiés puis discutés
Les décisions qu'ils entraînent
Sont entachées d'absence d'objectivité
Les grands corps « anoblis » tirent les ficelles*

*L'État serait-il donc malade
Malade de ses grands corps,
Sans être Grand corps malade
Osons slamer en affirmant
qu'ils ont tort !*

Refrain

**L'avenir public ne cesse d'échapper
A la concertation, A la population
Aux citoyens, Aux usagers, Aux administrés
En un mot
A la DÉMOCRATIE**

(1) IGF : Inspection générale des Finances : Service d'inspection interministériel français (Emmanuel Macron est issu de ces rangs).

CGEIEET : Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies : il rassemble les précédents Conseil général des mines et Conseil général des technologies de l'information et en reprend les missions.

CGEFI : contrôle général économique et financier, il contrôle le fonctionnement économique de tous les organismes publics, c'est-à-dire tous ceux dans lesquels l'Etat possède des intérêts majoritaires, quel que soit leur statut (entreprises, établissement public...).

IGAS : inspection générale des affaires sociales (IGAS) dont est issu Aquilino Morelle, proche conseiller du président F. Hollande.



L'état brade la protection des citoyens et de l'environnement !

Après la catastrophe de Toulouse du 21 septembre 2001, poussé dans ses retranchements par la médiatisation de l'affaire, le gouvernement de l'époque avait, d'une part, promis le doublement (+1000) du nombre d'inspecteurs des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), d'autre part, engagé un vaste plan de modernisation qui s'était traduit notamment par une multiplication et une complexité accrues des textes applicables en la matière.

A ce jour le constat est affligeant, seulement 200 inspecteurs supplémentaires ont été recrutés. Non seulement les recrutements n'ont pas été à la hauteur des annonces, mais le métier s'étant considérablement spécialisé, ceci a eu pour conséquence d'augmenter le temps d'instruction des dossiers, dénoncé à juste titre par les industriels.

Indices convergents vers la privatisation des ICPE



Pour tenter d'enrayer cette situation, le gouvernement semble avoir trouvé la parade absolue : la privatisation de l'inspection des installations classées ! C'est du moins ce que laissent à penser plusieurs réflexions concordantes qui inquiètent fortement les inspecteurs des ICPE, renommés depuis l'année dernière inspecteurs de l'environnement :

- Une démarche prospective engagée à l'Assemblée Nationale depuis 2008 qui consiste à envisager la possibilité de transférer au privé l'instruction des dossiers des installations classées,
- Un communiqué sur la possibilité donnée au gouvernement de prendre une ordonnance dans un délai de 4 mois à compter de la publication de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009

et les commentaires qui suivent sur le nouveau régime d'autorisation simplifiée : « le régime d'autorisation simplifiée permet l'allocation plus rationnelle des moyens de l'administration afin de renforcer le contrôle des installations les plus dangereuses tout en supprimant des procédures disproportionnées faisant obstacle à l'implantation des entreprises (articles 27 à 30),
■ Les commentaires avertis et compétents d'un chargé de mission à France Nature Environnement qui note un énorme recul de la France « qui fait marche arrière sur la démarche de protection des citoyens car elle s'est aperçue que la réglementation européenne était moins contraignante et qu'en l'adoptant cela permettrait de dégager des moyens ».

Abandon progressif de la protection

Tout cela laisse à penser que l'Etat abandonne la protection des citoyens pour la laisser à des organismes privés comme c'est déjà le cas pour les contrôles des ICPE soumises à déclaration. Qui paie ces organismes ? Bingo, les entreprises !

Qui se cache derrière ces entreprises ? De puissants patrons organisés en lobbies à envergure européenne et internationale qui imposeront leurs choix.

Ces liens politico-économico-financiers posent, à notre sens, un grave problème de démocratie. Solidaires I.D.D. dénonce et condamne cette démarche d'abandon progressif de protection des populations et de l'environnement à travers les ICPE. Mission régaliennne de l'Etat, s'il en est, qui doit rester d'une importance capitale et croissante pour l'ensemble des citoyens. Il appartient à l'Etat de les représenter ! Et non pas de satisfaire les intérêts de quelques lobbies focalisés sur leurs intérêts immédiats.

A ce titre l'argument développé par l'administration, consistant à dire qu'en contrôlant moins d'entreprises, elle se donne les moyens de mieux contrôler les établissements qui présentent les plus grands risques, n'est pas recevable !

Encore une fois, au prétexte d'économie de

moyens, l'Etat prend le risque de hiérarchiser les risques en affaiblissant les contrôles. Or on ne lésine pas avec les dangers et notre avenir commun.

Il n'est pas inutile de rappeler que de hauts responsables du MEDDE, dans des fonctions similaires à l'ex ministère de l'environnement, s'étaient personnellement engagés à mettre en place un véritable plan Marshall de l'inspection pour la moderniser et la renforcer en terme d'effectifs.

Une fois de plus, quand un service de l'Etat se réforme, se met à niveau pour mieux servir les citoyens et alors que les efforts consentis commencent à payer, on casse, on brade tout, pour offrir sur un plateau le juteux gâteau au privé. Côté industrie, on commence malheureusement à avoir l'expérience.

Contrôle des poids lourds, des équipements sous pression, métrologie...des leçons à tirer.

Toutes les missions de premier niveau⁽¹⁾ exercées par les DRIRE dans des domaines aussi variés que les contrôles techniques des poids lourds, la métrologie, les équipements sous pression, privatisées au fil des années, n'ont jamais permis de dégager du temps pour améliorer le contrôle dit «de second niveau». L'exemple des contrôles techniques est, à cet égard, remarquable. Pendant 15 ans l'Etat a investi des millions d'euros dans la construction et la rénovation de centres de contrôles des poids lourds, dans la mise en place de l'informatisation de la mission (saisie directe), dans le recrutement, la formation et l'habilitation des agents pour, au final, en faire cadeau au privé en 2005. Vous avez dit chasse au gaspillage, cherchez l'erreur.

Combien d'AZF devra-t-il y avoir ? Sans oublier les carrières infestées d'amiantes naturelles que l'on vient de découvrir.

Avant de prétendre que le désengagement de l'Etat est la seule solution pour réaliser des économies, il serait beaucoup plus responsable de réfléchir à une stratégie à long terme, plutôt que d'agir dans la précipitation avec comme

seule réponse des effets d'annonce et la médiatisation pour seul horizon.

Solidaires I.D.D. dénonce la diminution des moyens budgétaires d'année en année et les multiplications des réformes (Réate, RGPP, MAP, revue des missions) qui ne donnent plus aux inspecteurs de l'environnement les moyens de remplir leurs missions.

En priorisant le contrôle des ICPE les plus dangereuses alors que les moyens ne suivent pas, cela revient à ne plus contrôler les installations classées moins dangereuses mais non dénuées de risques accidentels.

Tenter d'éviter les plus grands risques en acceptant les pollutions ou dangers affichés comme mineurs mais qui s'avèrent bien souvent les plus nuisibles pour l'environnement et les citoyens est une politique inadmissible, irresponsable et suicidaire.

**UNE FOIS DE PLUS,
L'ETAT N'ADAPTE PAS LES
MOYENS AUX DANGERS
MAIS LA NOTION DE DANGER
AU MANQUE CRUEL DE MOYENS.**

(1) 1er niveau : contrôles directs réalisés par l'Etat.

2e niveau : contrôles des organismes agréés auquel l'Etat a délégué une mission (centres de contrôles véhicules, APAVE, etc.)

3e niveau : le cahier des charges relevant du domaine de la sécurité (incendie, pollution des sols, pollution de l'air, etc.), élaboré et mis en place par l'entreprise, est contrôlé par l'administration.



Des statistiques dévoyées, des chiffres dénaturés ?

Comment sait-on que les inégalités de fortune augmentent continuellement, que le sous-emploi frappe davantage les femmes que les hommes, que 20 % des enfants vivent dans un ménage pauvre, que le fait de travailler n'empêche pas toujours d'être sans domicile ? Grâce aux enquêtes et aux études de la statistique publique. Des vérités que tout le monde n'aime pas entendre...

La statistique publique, un bien public original

La statistique publique est «un bien public original», pour reprendre le titre d'un colloque organisé par les syndicats de l'Insee en 2011. Il est en effet indispensable, en démocratie, de disposer d'une information économique et sociale fiable, objective et à l'abri des pressions du pouvoir politique et économique. Le principe **d'indépendance** de la statistique publique est inscrit dans la loi française depuis le 4 août 2008. Notre pays s'est doté d'une Autorité de la statistique publique, qui «veille au principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques».

Tout va bien alors ? Pas forcément.

L'Insee, qui est au cœur du système statistique public français, n'est pas à l'abri de menaces. Comme les autres directions des ministères financiers (et d'une manière générale toute la fonction publique), l'Insee subit une baisse massive de ses effectifs qui finit par mettre ses missions en péril.



Les établissements régionaux frappés par les restrictions

Les établissements régionaux, particulièrement frappés par les restrictions (un quart d'effectifs en moins en cinq ans), sont dans une situation délicate. La direction tient un discours ambigu sur les « conditions de viabilité » de ces établissements. La proximité avec les usagers, avec les pouvoirs publics locaux, avec les personnels de terrain que sont les enquêteurs, est pourtant une nécessité pour la conduite de nos missions.

Les moyens de l'Insee se concentrent de plus en plus exclusivement sur la réponse aux demandes réglementaires européennes ou internationales (les deux tiers de notre activité), au détriment de la demande nationale et locale exprimée dans le cadre du comité national de l'information statistique (Cnis). La demande sociale de chiffres et d'analyses statistiques existe. Ne pas y répondre, c'est laisser le champ libre à des officines privées qui ne sont pas toujours dénuées d'arrière-pensées.



Les études régionales de plus en plus déléguées



La direction de l'Insee a fait le choix de réorienter les études des directions régionales vers des partenaires qui les achètent. Cette décision a profondément modifié le travail des chargés d'études qui ont vu leur champ d'action se rétrécir. Elle a aussi diminué la contribution de l'Insee au débat public en région. Cette nouvelle stratégie s'est notamment traduite par des partenariats avec d'autres services régionaux de l'État. Les flux financiers qui en découlent sont neutres pour les contribuables car ce qui sort d'un compte public revient dans un autre. Mais, ils sont coûteux par la bureaucratie qu'ils génèrent.

Et les personnels dans tout ça ?

L'action résolue des syndicats a permis certains progrès. Les critères discriminatoires pour les promotions, une mauvaise habitude bien ancrée à l'Insee, ont été supprimés. Les enquêtrices et les enquêteurs sont désormais des agents à plein titre de l'Insee et non plus des vacataires perpétuels. Pour autant la situation n'est pas idyllique ; la gestion des personnels n'a jamais été la priorité de l'Insee, ce qui entraîne de nombreux cas d'« anomalies de gestion » : montants de paie « aléatoire », gestion chaotique des droits à congés ou à retraite... Pour ne rien arranger, des réorganisations mal pensées de la fonction « Ressources Humaines » ont réduit ses moyens d'actions au niveau local. Comme si les situations humaines des agents pouvaient être traitées uniquement par des outils informatiques - qui plus est défectueux...

Enfin, autre manifestation du peu d'intérêt que la Direction montre envers les collègues qui font vivre l'Insee, le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes) a quitté le périmètre de l'Insee pour devenir un établissement public.

Conséquences dans les faits ?

Enfin, autre manifestation du peu d'intérêt que la Direction montre envers les collègues qui font vivre l'Insee, le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes) a quitté le périmètre de l'Insee pour devenir un établissement public. L'Insee perd la main sur la formation de ses cadres, le Genes préférant se concentrer sur la formation de futurs cadres financiers du privé - ce qui est plus lucratif on l'imagine.

Quant au lien avec le monde de l'enseignement et de la recherche, s'il existe encore, il a à l'évidence perdu son caractère stratégique.



Lutter et construire

Ensemble !

